

## SG BLACKROCK OBLIGATIONS EURO ISR

ISIN : FR0050000423

Société de gestion : SG 29 HAUSSMANN (Groupe SOCIETE GENERALE)

### Objectifs et politique d'investissement

L'objectif de gestion du FCP est de réaliser une performance supérieure à l'évolution de l'indice Bloomberg Barclays MSCI Euro Aggregate Sustainable SRI Index (dividendes nets réinvestis), sur la durée de placement recommandée supérieure à 3 ans., en investissant de manière prépondérante dans des titres de créances négociables à revenu fixe non spéculatifs (Investment Grade). La sélection des émetteurs combine des critères d'analyse financière et extra-financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Le FCP promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR.

L'indicateur de référence est le « Bloomberg Barclays MSCI Euro Aggregate Sustainable SRI Index » (l'« Indicateur de Référence »). Il s'agit d'un indice obligataire représentatif de l'univers des titres à taux fixe « Investment grade » libellés en euro qui suit les règles de l'indice Bloomberg Barclays Euro Aggregate et applique des critères sectoriels et ESG pour la sélection des titres.

Afin de réaliser son objectif de gestion, le FCP cherchera à investir au moins 75% du total de son actif dans des titres de créance à revenu fixe notés « Investment Grade » libellés en euro, de toutes maturités, durations et zones géographiques confondues.

La gestion du FCP intègre des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, conformément à sa politique ESG telle que stipulée au sein du prospectus.

L'équipe de gestion du Délégué de la Gestion Financière cherche à identifier de multiples sources de valeur ajoutée : exposition active aux facteurs pays, devises et durée par rapport à l'indice de référence, ainsi qu'exploitation de la valeur relative le long de la courbe des taux, entre les secteurs et entre les différents titres.

L'approche d'investissement du Délégué de la Gestion Financière représente une collaboration entre (i) l'équipe de gestion, chargée de définir le cadre de l'allocation d'actifs avec une approche « top-down » et de la construction du portefeuille, et (ii) les équipes de spécialistes sectoriels, responsables de la génération d'idées « bottom-up ». Ces approches sont définies au sein du prospectus.

Dans le cadre d'une gestion socialement responsable (gestion ISR), l'analyse ESG de l'univers d'investissement vise à réaliser une appréciation plus globale des risques et opportunités sectoriels propres à chaque émetteur mais également faire valoir les intérêts des investisseurs et actionnaires.

Pour concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables, les critères ESG sont considérés selon une combinaison d'approches de type exclusion, « Best-in-Class » et engagement.

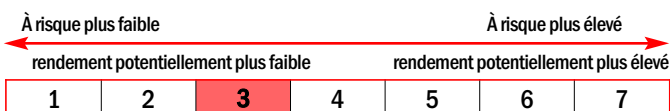
Dans le cadre de l'approche ISR, l'univers d'investissement de départ est orienté sur :

- les titres du Bloomberg Barclays Euro Aggregate Index, représentatif des obligations libellées en euro de notation « Investment Grade »,
- les titres non libellés en euro du Bloomberg Barclays Global Aggregate Index, représentatif des obligations internationales de notations « Investment Grade »,

auquel sont appliqués les différents critères extra-financiers détaillés au sein du prospectus.

L'intégration des critères ESG a pour objectif de sélectionner des émetteurs sur la base de leur comportement extra-financier et en particulier leur capacité à transformer les enjeux du développement durable en vecteur de performance.

### Profil de risque et de rendement



L'OPCVM se situe actuellement au niveau 3 de l'indicateur synthétique de risque, du fait, de son exposition aux marchés financiers français ou étrangers actions, aux obligations et autres titres de créance.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de votre OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque demeure inchangée, le classement de l'OPCVM étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps.

La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

L'OPCVM ne présente pas de garantie en capital.

A titre d'exemple, sur le pilier Environnemental, l'analyse porte sur la politique environnementale des entreprises et la gestion des ressources naturelles des souverains. Sur le pilier Social, l'analyse porte notamment sur la fidélisation des employés des entreprises et sur le taux de scolarisation et de natalité des souverains. Sur le pilier Gouvernance, l'analyse porte notamment sur la compétence de l'équipe dirigeante des entreprises et la stabilité politique des souverains.

Les limites méthodologiques du processus d'investissement ESG concernent principalement la fiabilité des données ESG, leur qualité et leur précision. Ces données, qu'elles soient obtenues en interne ou par un tiers, peuvent ne pas représenter pleinement l'image extra-financière d'un émetteur.

Le FCP dispose du Label ISR de l'Etat Français.

Le FCP est investi au minimum à 75% dans des titres de créance et obligations fixe à revenu fixe notés « Investment Grade » libellés en euro et pourra investir également sur des obligations à taux variable et des obligations indexées, ainsi que sur des obligations et titres de créances libellés dans des devises autres que l'euro.

Ces titres seront émis par, ou fourniront une exposition à, des entreprises, des Etats, des entités supranationales, et des agences d'Etat domiciliés dans le monde entier mais dans la limite de 10% maximum de l'actif net pour les titres des pays émergents.

Le FCP pourra détenir également dans une limite de 10% maximum de l'actif net du fonds titres dits spéculatifs (« High Yield »), de notation inférieure ou égale à BB+, (Standard & Poor's) ou jugée équivalente par le Délégué de la Gestion Financière et pourra investir jusqu'à 10% maximum de l'actif net dans des obligations de qualité mais non notées, selon l'analyse du Délégué de la Gestion Financière.

Enfin, le FCP pourra investir à titre accessoire dans des instruments du marché monétaire, par l'intermédiaire de Titres de Créances Négociables et assimilés.

Le FCP peut investir jusqu'à 10% de son actif net dans des actions et/ou parts d'OPCVM français ou européens.

Les titres non libellés en euro pourront faire l'objet d'une couverture de change limitant ainsi le risque de change à 5% de l'actif net.

En vue d'exposer ou de couvrir le FCP, ou dans le cadre d'opérations d'arbitrage, le Délégué de la Gestion Financière pourra utiliser des produits dérivés négociés sur les marchés financiers de gré à gré, organisés et réglementés.

Le FCP pourra investir dans des titres intégrant des dérivés simples et complexes.

Les souscriptions et les rachats sont reçus et centralisés au plus tard à 18h30 le jour précédant la date d'établissement de la valeur liquidative sur la base de laquelle ils seront exécutés.

Valeur liquidative quotidienne : La valeur liquidative est établie quotidiennement sauf en cas de jour férié légal en France et/ou en cas de fermeture de la bourse de Paris La Part C capitalise son résultat net et ses plus-values nettes réalisées.

Recommandation : Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 3 ans.

L'OPCVM peut également être exposé aux risques suivants qui ne sont pas adéquatement pris en compte par l'indicateur de risque ci-dessus :  
Risque de contrepartie :

Le risque résulte de l'exposition sur des instruments financiers à terme conclus de gré à gré avec plusieurs contreparties. L'OPCVM est donc exposé au risque que l'une de ces contreparties ne puisse honorer ses engagements au titre de ces opérations.

Risque de liquidité :

Dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché. Ceci pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de crédit :

Le risque de crédit peut s'avérer important lorsqu'une part significative des investissements est réalisée dans des titres de créances.

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de l'OPCVM.

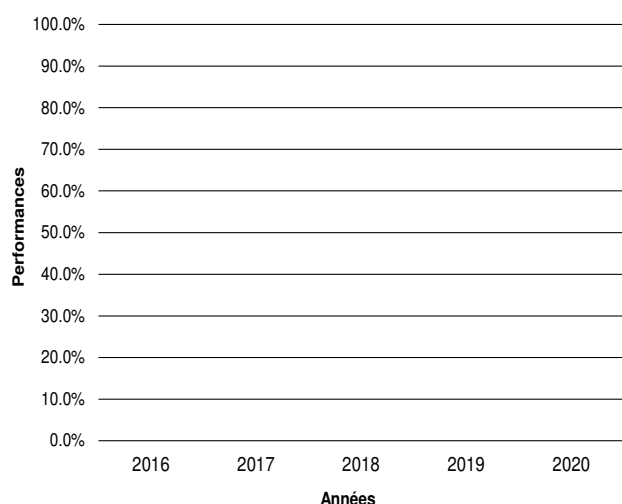
## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2.00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, vous pouvez donc payer moins. Vous pouvez obtenir de votre conseil ou de votre distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	1.60%
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

## Performances passées

### SG BLACKROCK OBLIGATIONS EURO ISR



Le montant des frais courants communiqués ici est une estimation. La création récente de l'OPCVM ne permet pas de disposer des frais réels calculés.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour chaque exercice, le rapport annuel de l'OPCVM donnera le montant exact des frais encourus et le présent document d'information clé pour l'investisseur sera mis à jour.

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur les frais, dans la rubrique Frais et Commissions du prospectus qui est disponible auprès de SG 29 HAUSSMANN, 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris, ainsi que sur le site internet: <https://sg29haussmann.societegenerale.fr>.

- Fonds
- Indicateur de référence

L'OPCVM n'ayant pas une année civile complète, il existe trop peu de données pour fournir des indications utiles sur les performances passées.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Le calcul des performances passées tiendra compte de l'ensemble des frais et commissions.

L'OPCVM a été créé en 2021.

Il ne peut être proposé d'indicateur pertinent pour cet OPCVM.

Les performances seront présentées en EUR.

## Informations pratiques

**Nom du dépositaire :** SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

**Déléataire de la gestion Financière :** BlackRock Investment Management (UK) Limited

**Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM :** De plus amples informations sur l'OPCVM, copie de son prospectus, de son dernier rapport annuel et de tout document semestriel ultérieur, rédigés en français, et les modalités de souscription et rachat, sont disponibles gratuitement auprès de SG 29 HAUSSMANN, 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris, ainsi que sur le site internet : <https://sg29haussmann.societegenerale.fr>.

**Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative :** La valeur liquidative est tenue à disposition par SG 29 HAUSSMANN. Elle est communiquée à toute personne qui en fait la demande.

**Fiscalité :** Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts d'OPCVM peuvent être soumis à taxation.

Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel. Nous attirons votre attention sur le fait que la législation fiscale de l'État membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

*La responsabilité de SG 29 HAUSSMANN ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.*

**Informations sur la politique de rémunération :** Le détail de la politique de rémunération de la Société de gestion est disponible gratuitement en version papier sur demande de l'investisseur auprès de SG 29 Haussmann.

*Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.*

*SG 29 HAUSSMANN est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.*

*Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour 12/03/2021.*